

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 3 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCIAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Monique DINET, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Laurent BROCHET à Marie Lise LHOMET, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Monique DINET à Thierry MARCIAN, Cédric PERRIN à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 octobre	Le 28 octobre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-08-07 Avenant n°2 au Marché de prestation concernant l'émission la fourniture et la livraison de titres restaurant ou tout autre système équivalent de type dématérialisé par carte bancaire ou autres pour les agents de la CCST

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu la délibération n°2003/06/03 du 25 septembre 2003 instaurant à compter du 1^{er} janvier 2003 pour l'ensemble du personnel titulaire, stagiaire, non titulaire, contractuel l'attribution des titres restaurant ;

Vu la délibération n°2012-07-56 du 12 décembre 2012 attribuant le marché de prestation concernant l'émission, la fourniture et la livraison des Titres restaurant ;

Vu la notification du marché public en date du 02 janvier 2013 ;

Vu l'avenant n°1 en date du 26 août 2013 pour un montant de 3003, 00 euros ;

La Communauté de Communes du Sud Territoire a instauré, dans le cadre de sa politique sociale, l'attribution de titres restaurant pour ses agents territoriaux. A ce jour, la valeur faciale a été fixée à 6,50 € avec une prise en charge par la collectivité à hauteur de 60%.

La durée de ce marché public est d'un an renouvelable 3 fois pour un an. Ce marché arrive donc à échéance le 31 décembre 2016.

Le montant initial de ce marché était de 65 000 €, soit environ 10 000 titres/an correspondant à 830 titres/mois. Après validation de l'avenant n°1 pour un montant de 3 003 € soit un écart de 4,62 % par rapport au montant initial maximum du marché, le nouveau montant de ce marché public est passé à 68 003 € maximum.

L'effectif de la CCST a été renforcé et par conséquent le nombre d'agents destinataires de titres restaurant a considérablement augmenté pour l'année 2016. De ce fait, il est nécessaire d'établir un avenant pour un montant de 3 952,33 € soit une augmentation de 5,812 % portant le nouveau montant maximum du marché à 71 955,33 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **de valider l'avenant n°2 détaillé ci-dessus**
- **d'autoriser le Président :**
 - **à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes**
 - **à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 04 NOV. 2016

Le Président

